

DOSSIER : Jihad : le gouvernement somme les collectivités de prévenir la radicalisation religieuse
Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/331622/prevenir-la-radicalisation-est-un-defi-collectif-pierre-ngahane/>

TERRORISME

« Prévenir la radicalisation est un défi collectif » – Pierre N’Gahane

Hervé Jouanneau | A la une | A la Une prévention-sécurité | Actu experts prévention sécurité | France | Publié le 02/03/2015

Dans un entretien exclusif, le secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, Pierre N’Gahane, détaille le dispositif gouvernemental de prévention de la radicalisation et le rôle dévolu aux collectivités territoriales.



[1]Vous pilotez, avec l’Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), le volet préventif du Plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Quelles sont vos missions ?

Le Plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, mis en œuvre en avril 2014, prévoit une action préventive qui a vocation à se situer en amont de ce phénomène de radicalisation, afin d’éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents. Dans cette perspective, la question du repérage des situations est primordiale.

Pour ce faire, une plateforme téléphonique d’assistance et d’orientation, joignable au **0800 005 696**, a été mise en place et permet aux proches des jeunes concernés de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d’une écoute et de conseils. Cette plateforme est placée sous la responsabilité de l’Uclat.

Dans chaque département, les signalements de la plateforme téléphonique sont adressés à la cellule de suivi, dirigée par le préfet en lien avec le procureur de la République. Les cellules de suivi, qui sont coordonnées par le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD), ont pour tâche la prise en charge des familles et des personnes.

Quel premier bilan tirez-vous de ces cellules ?

Elles sont en plein déploiement et couvriront bientôt tout le territoire. C’est à ce niveau local que les signalements sont traités et transmis aux services de renseignement. C’est là qu’une prise en charge sera décidée ou pas par le préfet, le procureur de la République et les professionnels compétents, au premier rang desquels les représentants du conseil général, dont la compétence sociale est concernée, mais aussi les maires, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux la population. On y trouve également des

psychologues, des travailleurs sociaux, des associations de soutien aux familles et de réinsertion sociale et professionnelle.

Combien de signalements ont-ils été enregistrés depuis le lancement du plan gouvernemental en avril 2014 ?

Fin janvier 2015, les cellules de suivi avaient enregistré 2 300 signalements. La moitié d'entre eux provenaient des appels donnés à la plateforme, l'autre moitié des contacts directs établis par les familles ou les proches auprès des services de police et de gendarmerie. Globalement, 60 % des signalements sont produits par la famille, 40 % par les institutions, notamment les travailleurs sociaux ou les personnels scolaires. Depuis les attentats au siège de « Charlie Hebdo », à Montrouge et à la porte de Vincennes, nous constatons logiquement une forte augmentation des appels.

Comment le tri s'opère-t-il dans les signalements ?

Les signalements sont extrêmement variés et les opérateurs de la plateforme téléphonique doivent faire preuve d'un grand discernement pour distinguer ce qui relève d'un processus de radicalisation violente et ce qui relève de la pratique religieuse de l'islam. La question qui nous est posée n'est pas de savoir qui est le bon musulman ou le mauvais, mais qui peut se révéler un danger pour la société ou pour lui-même.

L'enjeu est ici de détecter les signaux faibles. Des ruptures brutales de comportement peuvent attirer l'attention. Souvent, les personnes concernées rompent avec leurs amis, coupent les liens familiaux, détruisent les images du passé, changent de comportement vestimentaire. Autant de signes qui peuvent indiquer une radicalisation. Ou pas. Nous passons aussi beaucoup de temps à rassurer des familles inquiètes de la conversion de leur enfant, qui n'est pas en soi un signe inquiétant.

Quels types de réponses les cellules de suivi apportent-elles ?

La première réponse est d'ordre psychologique : il s'agit de désendoctriner la personne radicalisée ou en voie de radicalisation. A ce stade, il faut bien avoir en tête que nous faisons face à des situations de dérive sectaire, qui n'ont plus rien à voir avec la religion. La notion d'emprise mentale est très prégnante dans ce processus, qui passe, dans bon nombre de cas, par les réseaux sociaux sur le web. C'est pourquoi le lien établi avec la famille lors du signalement est crucial car elle va être indispensable dans la phase de reconstruction de la personne. Les techniques de désendoctrinement consistent à créer un déclic chez la personne concernée.

Nous allons en outre créer au niveau national une équipe mobile d'intervention qui apportera un appui aux cellules de suivi départementales. Cette équipe sera composée de psychiatres qui s'occuperont de la prise en charge psychologique des mineurs ou jeunes majeurs ayant fait l'objet d'un signalement.

La seconde réponse est d'ordre social et vise à réinsérer la personne, bien souvent coupée du monde, dans la société. Il faut alors, autant que possible, privilégier les coopérations existantes. C'est à ce niveau de prise en charge que les collectivités territoriales ont un rôle très important à jouer. La prévention de la radicalisation est un défi qui ne pourra être relevé que collectivement.

Quels sont les leviers que peuvent actionner les collectivités ?

Elles peuvent s'appuyer sur la méthodologie inscrite dans la Stratégie nationale de prévention de la délinquance. En effet, le programme d'action prioritaire à destination des jeunes susceptibles de basculer dans la délinquance prévoit la mise en place d'un parcours individualisé pour les jeunes concernés, ainsi que la désignation d'un référent pour assurer le suivi.

Pour cette prise en charge individualisée, il est possible de mobiliser plusieurs outils comme, par exemple, les chantiers éducatifs ou encore les chantiers à caractère humanitaire, au cours desquels les jeunes sont amenés à réfléchir au sens de l'engagement et de la solidarité.

Des parcours citoyens pourraient également être proposés, afin de réaffirmer les valeurs qui régissent la société française, ainsi que des inscriptions dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, en s'appuyant notamment sur les établissements publics d'insertion de la Défense (Evide).

Compte tenu des profils spécifiques des personnes concernées, quelles compétences cette prise en charge requiert-elle ?

C'est tout l'enjeu de la formation des professionnels que le SG-CIPD mène actuellement. Depuis juillet 2014, nous avons formé 720 professionnels : policiers, personnels de préfecture, travailleurs sociaux des conseils généraux, éducateurs de rue... Notre objectif en 2015 est de former 1 300 agents supplémentaires.

Dans cette formation, nous essayons d'apporter des réponses opérationnelles à partir d'une typologie des prises en charge. Nous évoquons par exemple la prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice, la prise en charge psychologique d'une mineure faisant l'objet d'une information préoccupante ou encore le soutien aux familles dont l'enfant est parti en Syrie. Pour chaque cas, nous décrivons le mode de prise en charge professionnelle, les institutions et les associations à solliciter, les financements à mobiliser.

Nous sommes en contact avec les grands établissements de formation, dont le CNFPT, pour que cette formation soit inscrite dans leur programme.

60 millions d'euros dédiés

Anoncé fin janvier par le Premier ministre, Manuel Valls, pour améliorer la prévention de la radicalisation, le déblocage de 60 millions d'euros permettra d'abonder sur trois ans le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cette enveloppe inédite, qui fait l'objet d'une circulaire à paraître dans les prochains jours, est pour moitié dédiée au volet « sécurisation » : aide au financement de la sécurisation et de la vidéosurveillance des lieux de culte sensibles, subvention à l'acquisition de gilets pare-balles pour les policiers municipaux et de postes radios. L'autre moitié de l'enveloppe est consacrée aux actions de prévention. « Il s'agit là de financer des structures associatives dans le champ de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, afin d'accompagner les familles et les personnes », précise Pierre N'Gahane .